PROGRAMME DE FORMATION



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

PUBLIC VISÉ

Toute personne voulant s'impliquer dans la prévention des accidents du travail et porter secours à ses collègues en cas d'accident.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation (excepté la compréhension du Français)

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés participatifs et mises en situation favorisant une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation. Matériel: Maquillage secourisme, outils divers, mannequins (adulte, enfant,

AUTRES INFORMATIONS UTILES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisé pour cette validation sont ceux définis par l'INRS. dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS).

DURÉE

2 jours



📦 🖒 📳 📝 Personnes en situation de handicap : merci de nous consulter, pour évaluer la possibilité de suivi de la formation

Référentiel: Code du Travail art. R 4224-15 / Technique SST

Les principes acquis lors de cette formation sont applicables hors du cadre professionnel.

Validité: 24 mois

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Être capable de mettre en application ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1:

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1- Situer le cadre juridique de son intervention
- 2- Réaliser une protection adapté
- 3- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 4- Alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 5- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :
 - la victime saigne abondamment
 - la victime s'étouffe
 - la victime se plaint de sensations pénibles ou présente des signes anormaux
 - la victime se plaint de brûlures
 - la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - la victime ne répond pas mais respire
 - la victime ne répond pas et ne respire pas

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2:

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- 6- Se situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- 8- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)